



9 AOUT 1930



LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon

Les moteurs et l'essence

Il y a une question de moteurs sur les Bancs, il y a une question de moteurs de propulsion pour les voiliers, il y a dans un autre domaine une question de moteurs pour guindeaux ; c'est de ceux-ci dont il sera question aujourd'hui.

Nos voiliers prennent de l'âge, leurs moteurs aussi. Et d'abord, comment et dans quelles conditions sont-ils installés ? Comment sont-ils soignés ?

Nous avons déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur ce point, la solution du problème du moteur à essence pour les guindeaux des voiliers de la grande pêche manque d'élégance ; il y a un manque complet de souplesse dans les liaisons du guindeau et du moteur et celui-ci est soumis à un régime quelque peu pénible, étant donné les inévitables chocs auxquels il est condamné. Un tel moteur réclame inévitablement des soins et une vérification complète avant chaque campagne.

Comment ces moteurs sont-ils installés à bord ? Mais, à l'avant nécessairement, c'est-à-dire là où ils sont le plus exposés aux embruns et aux coups de mer, à ceux qui rentrent par les écubiers et aussi ceux qui passent par dessus la lisse.

Sans doute sont-ils dotés d'une cabane-abri, mais elle est surtout le témoignage d'une bonne intention au moment de l'installation du moteur. Rien n'arrête la mer, vous ne le savez que trop !

Comment sont-ils graissés ? par l'eau salée surtout, qui a vite fait d'entrainer toute l'huile, si généreusement que vous l'ayez versée !

Comment sont-ils soignés ? Je vous laisse le soin de répondre à cette question. Combien de fois avez-vous fait venir le monteur spécialiste au moment du désarmement du navire ? Combien de fois votre moteur a-t-il été visité et remis en état au début de l'hiver ?

Combien de fois vous est-il arrivé de constater, mais seulement au moment du départ pour la campagne suivante, que telle ou telle réparation était nécessaire, et invariablement la même réflexion accompagnait le même regret : « L'Œuvre des Mers » ou la « Ville d'Ys » nous arrangerons cela...

Et « L'Œuvre des Mers » ou la « Ville d'Ys » vous ont arrangé cela, et le moteur a tourné à peu près, et... et il y a des pessimistes et des esprits chagrins qui redoutent les pannes....

En vérité, ils ignorent complètement les limites de la complaisance des moteurs, et surtout de « L'Œuvre des Mers » et de la « Ville d'Ys ».

**

Tout arrive cependant, et un jour, l'âge aidant, les limites de la complaisance du moteur sont atteintes. On a fait quelques petites économies sur le chapitre réparations, mais on perd une marée, on perd

deux marées.... Le guindeau refuse tout service.... La *Sainte-Jeanne*, elle, ne refuse pas son concours, dernièrement, elle a attendu 24 heures au voisinage immédiat de T...., puis pendant quatre jours elle s'est efforcée d'assister les voiliers de la région sans trop s'éloigner pour remettre au T.... le plus tôt possible, la pièce principale que l'on remettait en état à bord du navire-hôpital. Notre chef-mécanicien a passé six heures consécutives à bord du C.... toujours pour une réparation de moteur de guindeau.

**

Il y a là, un abus exagéré auquel nous devons résister, car le service général d'assistance en souffre, et c'est le service général qui doit être notre première préoccupation.

Nous avons eu l'occasion de vous le dire pour les distributions d'eau ; le navire-hôpital n'est pas une citerne ; il peut représenter un appoint, permettre de compléter un approvisionnement, de parer à un accident : caisse à eau crevée, tuyautage avarié, il n'a pas la prétention ni les possibilités de vous ravitailler dans le sens absolu du mot.

En ce qui concerne les possibilités très limitées d'ailleurs de son atelier, il peut réussir bien des dépannages, faire de menues réparations, parer en un mot à un accident, à une surprise, ce n'est pas un atelier pour visites complètes des moteurs et le jour n'est pas venu où il mouillerait à demeure dans l'E ou dans l'U, en un point où chacun pourra venir prendre son courrier, faire visiter ses malades par le docteur et ses moteurs par le mécanicien.

**

Les voiliers des Bancs ne sont plus jeunes, ils sont quelques peu défraîchis, leurs guindeaux aussi, l'heure est venue de les revoir très sérieusement.

S'il y a une question moteur, il y a aussi une question essence. Celle-là est toujours d'actualité, et les rapports de nos médecins y reviennent sans cesse, comme ils reviennent aussi sans cesse sur les accidents provoqués par les pierriers. Je ne vous parlerai aujourd'hui que de l'essence.

Au risque de me répéter, je vous rappelle que l'essence, dans ses différents emplois, à bord comme à terre, doit être considérée comme un véritable explosif, capable de s'enflammer à distance, capable de déterminer des explosions, comme le grisou dans les mines, comme le gaz d'éclairage dans les appartements où il y a des fuites.

A la température ambiante, l'essence émet naturellement des vapeurs. Quand la proportion de vapeurs d'essence et d'air est convenable, le mélange est susceptible d'exploser au contact de la moindre étincelle.

C'est là le phénomène simple qui se passe dans le corps des cylindres des moteurs, mais il ne faut pas risquer de les produire en grand dans un local où l'air est saturé d'essence en y introduisant le feu d'une allumette ou celui d'une cigarette.

C'est l'éternelle histoire de tous les accidents, et ils se renouvellent avec une insistance vraiment pénible.

Vous rappelez-vous la fin tragique de ce malheureux capitaine qui n'avait pas hésité à descendre mettre le feu dans une soute à voiles imbibées d'essence ?

Plus récemment, pour se débarrasser des punaises, un de vos camarades arrosait copieusement d'essence les fentes des boîseries d'une chambre, puis il allait dîner. Une heure après, il revenait poursuivre son travail de désinfection, il avait aux lèvres une cigarette allumée, une explosion formidable se produit, le malheureux est rejeté par le panneau, tandis que le pont au-dessus de la chambre vole en éclats.

**

Les cas qui précédent sont exceptionnels, je le veux bien, et c'est pourquoi je vous les cite, mais continuels sont les méfaits accidentels de l'essence et leur origine est toujours la même ; les fuites d'essence ici et là.

Il y a la fuite au cours des manipulations il y a la fuite dans les installations. Les unes comme les autres doivent être l'objet de précautions minutieuses ; les unes comme les autres seront sans conséquences graves si vous consentez à proscrire rigoureusement l'essence de l'intérieur du navire.

Une installation bien faite ne fuit pas, me direz-vous.... Erreur. Elle ne fuit pas aujourd'hui, mais elle peut fuire demain ; c'est un joint qui travaille, c'est un tuyau qui crève la coque ayant travaillé au tangage ou au roulis, c'est un récipient qu'un point de rouille a percé, c'est un robinet mal fermé, un presse-étoupe qui.... Une fuite sur le pont est le plus souvent sans conséquence, une fuite même très légère à l'intérieur a presque toujours des conséquences graves.

PENANDREF.

L'utilisation de la boîte congéleée au Groenland

Lorsque des lignes sont boîtées au hareng frais, il n'y en a que pour elles, et les pêcheurs bien moins grésés n'ont plus qu'à se retirer des parages. Il s'agit, non seulement des lignes de fond, mais même des lignes à main. Ce que le *Zazpiakbat* a constaté cette année se reproduira incontestablement dans toutes les circonstances. Le hareng frais est pour la morue un dessert ; il y a longtemps que nous le savions et tous les pêcheurs français qui ont frôlé des Canadiens sur le Grand Banc, l'ont maintes fois observé. C'est pourquoi nous sommes tellement

convaincus de l'excellence de ce procédé, que nous n'avons cessé, depuis des années, de le préconiser, non seulement au Groenland, mais partout et en particulier sur le Grand Banc. Je dirai même que je considère cette boîte comme beaucoup plus utile encore à Terre-Neuve qu'au Groenland, au moins dans les années de « faillette », car elle permettrait dans une certaine mesure, de parer à la raréfaction de la morue. Je me souviens à cet égard, d'avoir entendu de la bouche d'un capitaine qui s'est trouvé cette année au Middle Ground, dans l'un des rares endroits où séjournait l'eau de morue en 1929, me faire la même réflexion. « Si nous avions de la boîte fraîche, comme les Canadiens, me disait-il, nous aurions pris plus de 100 quintaux par jour ! ». Et je le crois bien volontiers.

Donc la boîte fraîche, où qu'on s'en serve, à la partie gagnée. Nous ne discuterons pas son excellence.

Mais la question n'était pas là, lorsque j'ai tenté, à bord du navire-hôpital *Sainte Jeanne-d'Arc*, cet été, de faire boîter des cordes avec ce que les pêcheurs appellent des « ébrégues », c'est-à-dire des déchets d'ébrayage de la morue. Nous possédions 3 pièces incomplètes, c'est-à-dire environ 200 hameçons. Mouillées à 9 heures du soir et boîtées avec du bouquet, des roges et des coeurs de morues, les lignes furent relevées le lendemain matin à 3 heures. Elles rapportèrent une demi-dorissée de poisson, c'est-à-dire 250 à 300 kilogs. Il y avait 4 flétans, 23 « catfish », en poisson plus estimé en Angleterre que la morue, mais dont nos pêcheurs ne font pas cas, et 18 morues de très forte taille, la plus petite ayant un mètre de long. La morue était du gabarit de 40 à 45 quintaux au mille.

.....

A mon avis, le résultat obtenu doit être interprété dans un sens diamétralement opposé à celui qui m'a été objecté. S'il prouve, ce qui était déjà ma conviction, la supériorité incontestable de la boîte congelée, il montre également la voracité de la morue Groenlandaise. A la condition de s'écartier à quelques milles d'un rival muni de boîte fraîche, il est certain qu'en pratiquant la même pêche qu'au Bonnet Flamand, où l'on se contente, comme nous l'avons fait, d'ébrégues et de faux poisson, on obtiendra des résultats intéressants. C'est tout ce que nous voulions montrer en faisant notre essai.

Commandant BEAUGÉ.

Au Groenland

Les Bancs Groenlandais ont décidément du succès à l'étranger. On nous signale le départ, des rives de la Tyne, d'une importante flotte armée par la Société anglaise *Northland-Expedition*.

Elle comporte le *Northland*, bâtiment central chef de groupe, six chalutiers à vapeur, six cordiers à vapeur, un charbonnier et plusieurs chasseurs.

Echos de "chez nous"

Région Normande

Fécamp. — Le Maire de la ville de Fécamp rappelle que du 1^{er} juillet au 15 septembre de chaque année, de 7 h. à 20 h., tous les véhicules empruntant les rues Alexandre-Legros et Paul-Casimir Perrier, devront circuler dans ces voies en suivant obligatoirement la direction de la place Thiers vers l'Abbaye.

Pendant la même période, les véhicules empruntant la rue Jacques-Huet, devront circuler dans cette rue en suivant la direction de l'Abbaye vers l'église Saint-Étienne.

Tribunal de Commerce. — Du 1^{er} Aout au 30 Septembre, le tribunal ne tiendra audience que les mercredis 20 aout et 10 septembre. L'audience de rentrée aura lieu le 1^{er} octobre.

Nomination. — Par décision ministérielle, M. Alexandre Paul Collin, commis de 4^e classe à l'Inscription Maritime, bénéficiant de divers avancements pour services de guerre, est nommé commis de 1^{re} classe.

Brevet. — M. René Martin, a subi avec succès l'examen de patron de pêche complet.

Accidents de travail. — Mme Suzanne Grieu, employée à la biscuiterie Ralier frères, a eu la main gauche broyée dans une aile du pétin, en préparant la pâte et a dû subir l'amputation de trois doigts.

— M. Roger Lefèvre, 21 ans, employé à la Société Soudure Autogène Française, s'est brûlé grièvement à l'avant-bras et à la main gauche en soudant.

Collision. — L'automobile de M. Jacques Galeras est entrée en collision avec celle de M. Delahayes garagiste à Yvetot. Dégâts matériels importants.

Plainte. — M. André Lemarchand, grainetier, rue du Carreau, a porté plainte contre le propriétaire du cirque Fanny, pour avoir emparqué une vingtaine de chevaux dans son herbage situé rue d'Etretat.

Inauguration. — Le Monument aux Morts de la Guerre a été inauguré le 14 juillet. M. l'abbé Delaune a prononcé un émouvant discours patriote.

Acte de probité. — M. Raymond Jeanne, a trouvé place Bellet, un portefeuille contenant une forte somme d'argent, qu'il s'est empressé de remettre au Commissariat de Police où son propriétaire est venu le réclamer.

Condamnations. — Georges Sery, un jour de prison pour extraction de galets sur la plage.

Joseph Guilmot, 47 ans ; André Debris, 28 ans, tous deux dockers ; René Paulmier, 23 ans, garçon de café ; Adrien Bucaille, 53 ans, ouvrier agricole ; Henri Mousse, 20 ans, marin, et la femme Leroy, 53 ans, ouvrière, sont tous condamnés à 3 jours de prison pour ivresse.

Souscription. — Une souscription est ouverte pour subvenir aux besoins d'une honorable famille de St-Léonard-sur-Fécamp, Mme Boulingue, qui vient de rester veuve avec 9 enfants vivants et attend le dixième.

Senneville-sur-Fécamp. — M. Roger Lallouette mécanicien à Gany, se rendait en auto à Fécamp en compagnie de sa femme. Arrivé au carrefour d'Hableville, il entra en collision avec la voiture automobile conduite par M. Georges Duclos, boulanger à Fécamp. Par la violence du choc, l'auto de M. Lallouette se coucha sur le côté et alla donner contre un arbre situé à 10 mètres du lieu de l'accident. M. et Mme Lallouette furent assez sérieusement blessés et les deux automobiles sont endommagées.

Le Tilleul. — Un incendie a détruit une meule de blé appartenant à M. Florentin Bredel et contenant 15.000 gerbes de blé non encore battu. Le sinistre couvert en partie par une assurance.

Limpiville. — Mme Cauvin, 36 ans, a été violemment frappée par un journalier de Limpiville. Saignant abondamment du nez et de la bouche, elle fut obligée d'avoir recours au docteur Delplanquet pour arrêter l'hémorragie.

Valmont. — Une jeune fille, Mme Marie-Madeleine Delaune, voyageait sur la ligne de Dieppe à Fécamp. La portière s'étant ouverte brusquement dans une courbe, elle tomba sur la voie. Le convoi ayant stoppé aussitôt, elle fut relevée avec des contusions heureusement peu graves.

Montivilliers. — Organisé par quatre sociétés d'agriculture de l'arrondissement du Havre, le concours agricole comprenant : le concours de charrues à la ferme Carpentier ; concours laitier-beurre dans l'herbage Robert Lemaistre et le concours de maréchalerie, a été très réussi.

Deux concerts furent donnés par l'Alerte Montivilliers et par la Renaissance.

Dieppe. — Le 29 juin, le pape Pie XI a proclamé saints deux dieppois, le P. Daniel et Jean de la Lande, tous les deux morts martyrisés par les Iroquois vers 1648.

Permis de chasse. — Il est rappelé que les permis de chasse à quelque époque de l'année qu'ils soient délivrés, ne sont valables que pour un an à partir du premier juillet précédent.

St-Valéry-en-Caux. — Le jeune Prieur, âgé de 8 mois, se trouvait dans sa voiture place du Perrey, à la hauteur du déversoir. La grand-mère, préoccupée, laissa un instant la voiture seule, qui en raison de la déclivité, partit à une vitesse telle qu'avant qu'on ait pu l'arrêter, elle fut précipitée dans le vide d'une hauteur de 9 mètres. Heureusement la mer était haute, ce qui permit à la voiture de flotter. M. André Vaultier se jeta immédiatement à l'eau et remonta le bébé sain et sauf. Dans la chute, un sac à main contenant quelques bijoux a disparu et les recherches faites à marée basse ont été infructueuses.

Le Havre. — Un service de transport aérien Le Havre-Bâle vient d'être organisé. Le premier voyage a été accompli par l'aviateur Zimmermann sur un Fokker — magnifique berline de 161 ch., propulsé par trois moteurs de chacun 300 chevaux — A l'arrivée du « Paris », 21 sacs de poste ont été transportés à l'aérodrome de Bléville et embarqués dans l'avion qui a repris son vol aussitôt pour Bâle.

Région Bretonne

Saint-Malo. — A l'occasion de la fête nationale le commandant d'armes de la place de St-Malo a passé en revue les troupes de la garnison, le lundi 14 juillet, à 9 heures, sur l'esplanade Saint-Vincent.

M. le Sous-Prefet, la Municipalité et les autorités de la ville ont assisté à cette revue.

Sur l'esplanade St-Vincent des chaises avaient été réservées aux mutilés de la guerre.

Préparation militaire. — La société des Corsaires Malouins présentait 16 candidats aux examens du B. P. M. E. Ces candidats ont été reçus, ce sont : Décalotte, Piquet, Lohogue, Trémendant, Millet, Hue, Delaporte, Dauquet, Calachot, Ménard, Legrand, Lescornet, Loy, Jugeant, Poidvin, Noslier.

Félicitations aux jeunes lauréats et à leurs dévoués moniteurs.

Dans la gendarmerie. — Nous relevons dans la liste des médaillés militaires les noms de l'adjudant Bougaut des brigades de Saint-Malo, des gendarmes Déaut, de Dinard, et Hergniaux, de Dol.

Délibérations. — Sur demande du Syndicat des Employés Municipaux, le traitement de début est porté à 9.000 francs. Les indemnités de charge de famille sont élevées au taux de celles des employés de l'Etat, mais elles ne seront versées qu'aux enfants de moins de 16 ans.

Les salaires des cantonniers sont également augmentés en tout de 1.672 francs par mois, ce qui pour les six mois de l'année restant à courir nécessitera un supplément de crédit de 10.032 francs. Dans le nouveau tarif, les traitements ne sont pas égaux, ils sont basés sur la capacité de travail de chaque homme.

Le Syndicat demande qu'une somme de 100 francs soit versée chaque année à tout ouvrier décoré de la Médaille du Travail. Accordé.

L'indemnité accordée au percepteur est portée de 900 à 1.200 francs.

Les subventions suivantes sont accordées : 200 francs pour les pompiers ; 200 francs pour la société d'archéologie ; 500 francs pour la Chorale et 100 francs pour les bateaux modèles.

Cirque. — Le cirque Bostock, a donné quelques représentations et a obtenu, malgré la concurrence des régates et des fêtes du Romantisme, le succès habituel que connaît chaque jour cet établissement de tout premier ordre.

Fête de l'indépendance Day. — Une grande fête de nuit a été donnée dans les nouveaux grands salons de l'hôtel de la Mer, à l'occasion de la fête nationale américaine.

Plus de 250 personnes rivalisaient d'entrain et, après avoir applaudi quelques numéros de variétés, ont fait une chaude ovation à Mr. et Mrs. Paul Endersby pour leur démonstration de la nouvelle danse « Skaters Valse ».

Nomination. — M. Pierre Quintard vient d'être nommé huissier près le Tribunal civil d'Ille-et-Vilaine, section de St-Malo, en résidence à Saint-Servan, en remplacement de M. Tillon, démissionnaire en sa faveur.

Installations. — Une somme de 68.500 francs est affectée à l'installation de l'eau et du tout-à-l'égoût à l'école.

Don. — M. Lessard a proposé de céder gratuitement à la Ville une partie d'un terrain qu'il a acheté au Rosais.

Détail de chasse. — François Le Goffic est condamné à 6 jours de prison pour avoir capturé un faisan.

Coups. — Mme Lecoq Ursule, Veuve Guillard, 61 ans, journalière, inculpée de coups est condamnée à 6 jours de prison.

Poursuivis pour coups et outrages à agents, Arbona Antoine et la veuve Rivière récolte chacun 8 jours de prison et 50 francs d'amende.

Blessures par imprudence. — Mme de Lambilly, habitant rue des Hautes-Salles, en passant rue de la Harpe, avait reçu sur la tête un châssis qui était appuyé à la devanture d'un magasin.

Elle obtient 390 francs pour frais et 500 francs de dommages-intérêts.

Dans la police. — Deux nouveaux sous-brigadiers viennent d'être nommés dans la police municipale, l'agent Joseph, d'un des plus vieux agents de Saint-Malo, et l'agent Robert, du service de la sûreté.

Acte de probité. — Mme Gesret, demeurant Ker Françoise, au Talard, a trouvé boulevard de la République, une somme de près de 2.000 francs qu'elle s'est empressée de remettre au Bureau de police où son propriétaire a pu rentrer en possession de ses billets.

Saint-Servan. — Blanchet Albert, 20 ans, manœuvre, est poursuivi pour coups et menaces, 8 jours de prison.

Vols. — M. Etienne Ribault, cultivateur à Frotu, en rentrant de St-Malo, eut la surprise de trouver ouverte la porte de sa demeure, il constata la disparition d'une bicyclette de dame.

Ses soupçons se portèrent sur un jeune berger, Francis Fortin, qui l'avait quitté quelques jours avant.

Celui-ci interrogé reconnut en être l'auteur ainsi que de différents autres vols, notamment : 500 francs chez M. Cadiou, à St-Maloir ; divers objets chez M. Ballé, à St-Maloir et une trentaine de francs à un ouvrier de M. Ribault. Malgré son jeune âge de 13 ans, ce garnement a été arrêté et écrouté à la Victoire.

Credit. — Un crédit de 18.000 francs est inscrit pour la remise en état du parc des Corbières et le remplacement des barrières actuelles par des barrières en ciment.

Saint-Benoit-des-Ondes. — Une jeune bonne de 23 ans, Amélie Duhil, était au service de Mme Gernot, débâtaise au bourg. Étant d'une timidité excessive et dans la crainte de ne pas remplir consciencieusement son travail, elle s'est noyée dans le bief Jean.

Combourg. — Bouvet François, 43 ans, et Félix Couvert, 40 ans, se sont portés des coups réciproques. Le tribunal condamne le premier à 25 francs d'amende et le second à 16 francs.

Baguer-Morvan. — Paul Galipot et Emile Aubry, tous les deux journaliers, se sont également portés des coups. Ils récoltent le premier 25 francs d'amende et le second 50 francs.

Saint-Broladre. — Le tribunal a rendu son jugement sur l'accident d'autocar et accorde 23.000 francs de dommages-intérêts à Mme Woolatt et à sa fille. M. Ferguson obtient 36.162 francs.

Domineuc. — Jean Maillard et sa femme étaient en discussion depuis fort longtemps à propos d'un droit de passage avec leurs voisins. Ils en sont venus aux mains et ont porté des coups à Mme Giroux. Le tribunal les condamne à chacun 50 francs d'amende.

La Boussac. — M. Ernest Reynaud a subi avec succès l'examen de principal clerc de notaire devant la commission d'examen de la chambre des notaires de l'arrondissement de Saint-Malo avec mention bien.

Saint-Domineuc. — M. Le Bret Robert, malgré son jeune âge, est passé admissible au baccalauréat.

Combourg. — M. Rochelet, boucher, avait à son service comme commis boucher Laigle Aristide, 19 ans.

Depuis environ trois semaines, il s'apercevait qu'il avait du déficit dans sa caisse et surveillait près son commis. Ayant appris qu'il avait payé des dettes et fait la commande d'une moto-cyclette il fut interrogé et reconnut avoir dérobé à son patron la somme de 4.015 francs. Il a été écrouté à la Victoire.

Saint-Denoual-Hénansal. — Au carrefour des Philipportes, une conduite intérieure est entrée en collision avec une camionnette. Par la violence du choc les deux voitures se sont retournées complètement et les carrosseries sont dans un état lamentable. Les occupants ont été légèrement blessés.

Miniac-Morvan. — Un neurasthénique, M. Paul David, âgé de 47 ans, a mis fin à ses jours en se pendant dans son atelier.

Saint-Brieuc. — Un incendie assez important s'est déclaré dans les broussailles et herbes sèches qui garnissaient les talus dominant le boulevard Sévigné. Prévenus, les pompiers se sont rendus sur les lieux et deux pompes automobiles furent mises en action. Environ 1.500 mètres carrés de surface ont été brûlés.

AVIATION

Les frères Jean et Kenneth Hunter, sur leur « City of Chicago », a atterri après 553 heures 40 minutes de vol et se sont ainsi attribué le record d'endurance détenu depuis l'an dernier avec 420 heures 21 minutes.

Ces deux frères recevront des prix d'argent pour près de 5 millions de francs.

— L'aviateur anglais Winn Eton qui voulait traversé l'Atlantique sur un avion de tourisme, en partant de Terre-Neuve s'est blessé en prenant son départ, l'appareil ayant pris feu.

— En exécutant des exercices de tir à la mitrailleuse au large de Bizerte, un hydravion ayant heurté le but, tomba en vrille et s'engloutit dans la mer. Le pilote Arlot disparut avec l'appareil, le lieutenant de vaisseau Brachet fit une descente en parachute et atterrit saint et sauf, et le radio-télégraphiste s'en tira avec quelques contusions.

— Trois aviateurs, le baron de Précourt, le comte des Roys et le mécanicien Ballet ont été carbonisés sous leur avion qui s'est écrasé au plateau de Clamart.

DÉCÈS

Biard Arsène, né à Pleurtuit, décédé à Saint-Pierre le 26 juillet, à l'âge de 43 ans.

Quercron Louis, second à bord du voilier Kléber, décédé à l'hôpital de Saint-Pierre le 26 juillet.

A la Maison de Famille

Tous les Dimanches, Messe à 9 heures, suivie du Salut du Très Saint-Sacrement.

Douches le Mercredi et le Samedi de 19 à 21 heures

Jeux de Boules tous les Jours de 14 à 20 heures

Cinéma le Mardi, Jeudi et Dimanche de 20 h. 30 à 22 heures

AVIS AUX NAVIGATEURS

Tête de Galantry. — Sud de l'Île de Saint-Pierre, 46° 45' 7 N, 56° 9' 7 W. Nouvelles caractéristiques : 3 éclats : 2 blancs et un rouge en 40 secondes, au lieu de 3 éclats : 2 blancs et un rouge en 60 secondes.

La durée de chaque éclat et de chaque éclipse varie avec la distance.

Coup de canon toutes les demi-heures en cas d'avarie à la sirène.

Pointe-Plate.</b